

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 001-863/11/CC

■ Approbation pour l'année 2012 des redevances d'occupation du domaine public portuaire communautaire et des prestations annexes
DIPORSV 11/7188/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'occupation des terrains et plans d'eau situés sur le domaine public portuaire transféré à la Communauté Urbaine ainsi que les prestations annexes donnent lieu au paiement de redevances par les usagers dont les barèmes et les montants sont fixés annuellement par la Communauté Urbaine après consultation du Préfet et des conseils portuaires.

Ces tarifs sont exprimés en euros hors taxe.

Compte tenu du niveau relativement faible des redevances perçues au titre des ports communautaires, au regard tant des services rendus que des tarifs des autres ports et dans la perspective de pouvoir soutenir une politique ambitieuse d'investissement, il est proposé de poursuivre la politique d'harmonisation tarifaire des ports communautaires afin de contribuer positivement à leur équilibre budgétaire.

Les redevances d'occupation des postes à flot en régie ayant déjà subies des augmentations conséquentes en 2010, il est proposé d'augmenter en 2012 :

- les redevances d'occupation des plans d'eau des sociétés nautiques demeurées jusqu'alors à un niveau relativement bas. Cette augmentation devra en outre faire l'objet d'un avenant à leur contrat pour prendre effet.
- Les redevances d'occupation des postes à flot individuels du Vieux-Port de Marseille essentiellement gérées en délégation de service public qui n'ont pas été augmentées depuis 2008 et qui sont inférieures à celles appliquées dans la plupart des grands ports communautaires ainsi que d'ailleurs dans la plupart des ports du littoral méditerranéen.

Afin d'inscrire la recherche d'une meilleure cohérence tarifaire dans une perspective pluriannuelle et de permettre de financer dans un cadre budgétaire équilibré les importants équipements qui incomberont dans le futur au budget annexe des ports, il sera proposé lors d'un prochain conseil communautaire de fixer une politique tarifaire pluriannuelle.

Cette démarche visera notamment à établir une cohérence tarifaire en fonction de la typologie des ports, sachant que trois catégories se dégagent : les grands ports avec la particularité de l'insularité du Frioul qui justifie une décote, les petits ports et les petits ports saisonniers.

Les augmentations, pour l'année 2012, proposées sont les suivantes :

Postes à flot annuels (2670 usagers en régie + 738 en DSP de la Pointe-Rouge) : 3%
Postes à flot annuels Vieux-Port (1414 usagers en DSP + 7 en régie) : 6%
Sociétés nautiques : 20% en moyenne
Terre-pleins : 5%
Autres redevances : 3%
Passage : 2%

Les conseillers portuaires et Monsieur le Préfet ont dûment été saisis de ces redevances pour avis

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Le Code des ports Maritimes
- Le Code des Transports
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente de plein droit en matière de gestion des ports de plaisance ;
- Qu'il convient d'adopter les redevances du domaine public portuaire relevant de la compétence de la Communauté Urbaine
- Les avis émis par les conseillers portuaires lors des conseils portuaires des 1^{er} et 2 décembre 2012.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées pour l'année 2012 les redevances d'occupation du domaine public portuaire et prestations annexes applicables des l'ensemble des ports communautaires telles que détaillées dans l'annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Les recettes sont constatées au budget annexe des ports :

Nature 701 : Vente de produits finis et intermédiaires
Nature 706 : prestations de service
Nature 7083 : locations diverses
Nature 70851 : ports – redevances d'occupation domaniale
Nature 70852 : port - aire de carénage
Nature 70853 : port – stationnement de navires
Nature 70854 : port-remorquage
Nature 7088 : autres produits d'activités annexes
Nature 751 : redevances, concessions, brevets, droits
Nature 757 : redevances versées par les fermiers et concessionnaires

Pour Visa et Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de Plaisance – Ports de Commerce – Aéroport
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI